



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE
MAIRIE DE WALTENHEIM
N° 2023/05

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS
M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice**

Le Maire de WALTENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant à deux le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice en qualité de premier adjoint au maire, en date 26 juin 2023,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme, l'aménagement, les autorisations d'occupation des sols, l'environnement, les finances communales et à la surveillance et au suivi des chantiers.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 26 juin 2023, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, 1er adjoint au maire, est délégué à :

- l'urbanisme, l'aménagement, les autorisations d'occupation des sols,
- l'environnement,
- les finances communales,
- la surveillance et le suivi des chantiers.

et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ces domaines.

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse.
- L'intéressée
- Affichage
- Trésorerie de Saint-Louis
- Registre des arrêtés
- Archives
-

Fait à Waltenheim, le 21 juillet 2023

Signature de Madame la Maire
Valérie KUNTZ

Signature de l'adjoint délégué
DUBOULOZ-MONNET Fabrice

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte notifié le 21 juillet 2023.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.